



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 JUIN 2022

20220628_CA17 - Convention cadre – Partenariat avec Escales Solidaires, projet « pension de famille »

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Renée LUCAS, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Jean-Yves ESTOUP, Alexandre HAROUCHI, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur Bertrand MACHAT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Serge JAMMET, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

L'attribution de logements locatifs sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement, afin de satisfaire les besoins des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées.

Rappel du contexte :

L'association Escales Solidaires a été créée en décembre 2014 avec pour objectifs de :

- développer les concepts de solidarité, liberté et égalité
- créer et fortifier des actions solidaires et bienveillantes pour permettre un mieux-être individuel et collectif
- administrer des services et des établissements d'entraide : accueil, écoute, accompagnement...
- animer des espaces de rencontres.

Présentation du projet

Escales Solidaires travaille depuis plusieurs années sur un projet de création de « pension de famille ». Ce dispositif a pour objectifs de proposer aux personnes rencontrant des difficultés sociales et économiques importantes d'accéder à un logement et de bénéficier d'un accompagnement social renforcé. Novatrice et basée sur les notions d'entraide, de solidarité entre les personnes et les organismes, l'association a obtenu un avis favorable des services de l'Etat en mai 2022.

La pension de famille doit répondre à la nécessité d'espaces privés individuels et d'un espace collectif au sein d'une même résidence.

Par conséquent, et conformément à l'accord donné par les membres du conseil d'administration en décembre 2019, Limoges habitat propose de mettre à disposition de l'association 16 logements, dont 1 pour un usage associatif au sein de la résidence du Mas Loubier. Proche du centre-ville et des commodités, cette résidence correspond parfaitement aux attentes de l'association.

Ces appartements seront loués à l'association à partir du 1^{er} septembre 2022 pour une durée minimum de 3 ans. Les montants des loyers annuels s'élèvent à 46 974.36 euros, soit 3 914.53 euros/mois.

<u>Numéros de logements</u>	<u>Typologie des logements</u>
076010003	TYPE 2
076010005	TYPE 2
076010006	TYPE 2
076010018	TYPE 2
076010021	TYPE 3
076010022	TYPE 3
076010027	TYPE 2
076010050	TYPE 2
076010055	TYPE 2
076010081	TYPE 1
076010108	TYPE 1
076010117	TYPE 3
076010134	TYPE 1
076010136	TYPE 1
076010156	TYPE 1
076010187	TYPE 1

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur cette proposition et d'autoriser Madame la Directrice générale à signer la convention.

o

o

o

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le 12 JUIL, 2022

Pour extrait conforme,
Limoges, le 12 JUIL, 2022
LA PRESIDENTE,
Catherine MAUGUIEN-SICARD

